

La Côte

Holcim étendra sa carrière, les opposants fulminent

La cimenterie basée à Eclépens a obtenu le droit d'exploiter le secteur de la Birette. Débutés, les opposants songent à recourir

Natacha Rossel

La cimenterie Holcim d'Eclépens a remporté une bataille. Le Canton vient tout juste de lui octroyer l'autorisation d'exploiter le lieu dit la Birette, déployé sur les communes de Bavois, d'Eclépens, de La Sarraz et d'Orny. Située dans le prolongement de la carrière du Mormont, qui grignote la colline éponyme, cette extension permettra d'extraire 2,8 millions de mètres cubes de calcaire à partir de 2020 et jusqu'en 2029.

«L'exploitation de la carrière de la Birette répond à un besoin, pour l'accomplissement d'une tâche d'intérêt public», argumente le Département du territoire et de l'environnement (DTE) dans sa décision, rappelant que l'usine assure près de 20% des livraisons nationales de ciment.

Un point de vue auquel les défenseurs de la nature ne goûtent guère. L'an dernier, le WWF, Pro Natura, Helvetia Nostra et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage avaient leurs forces pour contrer le projet. «Sur le fond, nous ne sommes pas opposés à toute exploitation, mais nous souhaitons qu'elle soit faite de manière raisonnable», rappelle Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud. Débutés, les opposants songent à poursuivre la bataille: «Bien que rien ne soit encore décidé, nous allons sans doute faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public», affirme-t-il.

Transit des animaux

Au cœur des préoccupations des opposants, l'extraordinaire biodiversité qui se royale sur la colline du Mormont - dont une large zone est protégée par l'Inventaire fédéral des paysages (*lire ci-contre*). «Nous avons notamment demandé que la largeur du trou creusé soit réduite afin de garantir le transit des animaux», reprend le secrétaire de Pro Natura Vaud. Holcim a-t-il été sensible à cette requête? «Nous avons travaillé avec une en-



La carrière de la Birette sera creusée dans le prolongement de celle du Mormont. L'exploitation débutera en 2020 et s'achèvera en 2029. FLORIAN CELLA

En chiffres

800 000 tonnes de ciment sont produites chaque année sur le site d'Eclépens.
20% du besoin national en ciment est couvert par la cimenterie.
2,8 millions de mètres cubes de calcaire seront extraits de la carrière de la Birette, ce qui représente sept ans de réserve supplémentaire pour l'usine.
57% de la production annuelle de ciment est acheminée par le rail et 43% par la route.
70 000 tonnes de déchets sont éliminées chaque année par incinération, dans le four à ciment (pneus, bois pollués, boues d'épuration, solvants usagés, etc.)

treprise spécialisée, qui a réalisé une étude sur le transit des animaux. Il se trouve qu'ils circulent principalement la nuit. Or, la carrière est une zone particulièrement calme», affirme Nicolas Fawer, ingénieur chez Biol Conseils.

Et de préciser qu'une série de mesures ont d'ores et déjà été prises pour offrir un environnement favorable à l'éclosion de la biodiversité: cordons boisés, travail sur les lisières forestières ou encore plantation de haies. «D'autres mesures seront mises en place au terme de l'exploitation, à l'image de ce qui a été réalisé dans l'ancienne carrière Testori, située à proximité», ajoute Cyrille Roland, responsable environnemental chez Holcim.

Reste que les opposants campent sur leurs positions et sont prêts à en découdre. «Nous allons

nous concerter afin de déterminer quelle action entreprendre», assure Michel Bongard. Même son de cloche du côté de l'Association pour la sauvegarde du Mormont (ASM), forte de quelque 260 membres. «Nous n'avons pas été écoutés et le Canton n'a pas répondu à nos questions, déplore Alain Chanson, président. Nous organiserons peut-être des pétitions et des manifestations. Pour l'instant, nous avons distribué des affichettes aux habitants des communes avoisinantes.»

La cimenterie s'attend-elle à devoir repartir en guerre contre les défenseurs du Mormont? «Nous savons que les opposants sont déterminés à faire recours, nous nous y attendons, affirme François Girod, directeur. Mais nous avons un dossier solide et nous sommes se-

Rives Publiques adresse un ultimatum à Tannay

Accès au lac
La Commune n'entend pas se faire dicter ses actes par l'association

Blanchi par le Tribunal cantonal pour avoir tailladé, en 2012, des barrières métalliques qui empêchaient le passage sur le bord du lac à Tannay, le président de l'association Rives Publiques est reparti en guerre contre la Commune.

Ayant constaté, une année après ce jugement, que l'un de ces portails était toujours fermé, Victor von Wartburg a adressé un ultimatum à la Municipalité afin qu'elle procède d'ici au 30 juin à l'ouverture de ce «passage public». Il prie également les autorités locales de lui transmettre les copies des courriers montrant que les autorités ont lancé l'étude d'un chemin piétonnier au bord du lac, que l'association réclame depuis des années.

Pas de quoi émouvoir le syndic de Tannay, Serge Schmidt, qui a

répondu sèchement que Rives Publiques n'avait pas à lui dicter son calendrier et que la Commune agissait dans le plus strict respect de la législation. «Nous avons pris avis au Canton et ce dernier admet que le propriétaire riverain concerné pouvait laisser son portail fermé pour des raisons de sécurité, explique le chef de l'Exécutif. Il l'avait ouvert un certain temps et avait retrouvé un campeur dans la propriété. Il faut faire une pesée des intérêts et, dans ce cas, les douaniers ont la clé.»

La Municipalité, qui assure avoir démarché en décembre dernier tous les propriétaires riverains pour que les deux mètres de marche-pied soient, comme le veut la loi, libres de tout obstacle, a prié un propriétaire d'enlever un mur. Et de rappeler que le marche-pied, réservé aux douaniers, pêcheurs et navigateurs en détresse, n'est pas un passage public. «Si on veut que cela le devienne, Rives Publiques doit faire changer la loi», conclut le syndic. **M.S.**

Rodéo urbain sur un cheval haut de 4 mètres

Animation
Cet été, les Nyonnais pourront découvrir une sculpture monumentale

Mieux vaudra ne pas avoir le vertige pour trotter cet été aux Tattes d'Oies. A l'enseigne de l'opération «Vivre, s'ouvrir, s'investir, Nyon 2016», la Ville et Happy City Lab y installeront un cheval à bascule géant. A 4 m au-dessus du sol, chacun sera libre de profiter de la vue, mais aussi lire, dessiner, bricoler.

«Nous avons déjà mené une expérience similaire l'an dernier à la

Levratte, explique Stéphanie Schmutz, municipale des Affaires sociales. L'idée est d'offrir aux habitants des quartiers des espaces pour se rencontrer. C'était aussi notre volonté avec le projet artistique Le Fil, le week-end dernier à la Redoute.»

Installé du 17 juin au 3 juillet au chemin d'Eysins (No 32 à 42), *Urban Rodeo* donnera lieu également à trois apéros (le 17 juin à 17 h 30, les 24 juin et 1er juillet à 17 h), un café-croissant suivi d'une lecture de conte (le 19 à 9 h), et à un rallye pour les enfants (29 juin à 14 h) suivi d'un goûter. **G.B.**



La plate-forme de la monture en bois sera ouverte à tous. BIÉLER

Le sommet déclaré intouchable

● L'exploitation de la carrière de la Birette s'achèvera en 2029. Quid de la suite? La cimenterie ne s'en cache pas: elle envisage de grignoter la zone inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages (IFP).

«C'est toujours une réflexion sur le long terme, mais il s'agit d'un tout autre volet», affirme

François Girod, directeur de la cimenterie d'Eclépens. Et de rappeler que la pesée des intérêts doit venir de la Confédération.

Ingénieur chez Biol Conseils, Nicolas Fawer rappelle que «toutes les cimenteries de Suisse, à l'exception de Vigier, se trouvent dans ce cas de figure.

Toucher à l'IFP est une réflexion à l'échelle nationale et ne concerne pas que le site du Mormont.»

A noter enfin que le sommet de la colline, berceau d'un site archéologique exceptionnel datant du second âge du fer, a été déclaré intouchable par le Conseil d'Etat.

Nyon

La Région primera un musicien

Chaque année, la Ville de Nyon, la Bourse Jean Knechtli et Régionyon décernent chacune un Prix artistique. Ces prix seront remis conjointement le 9 novembre au Casino de Rolle. Celui du Conseil régional, doté de 10 000 francs, récompensera cette année un artiste au parcours accompli dans le domaine musical. Musiciens, compositeurs ou associations en lien avec la région ont ainsi jusqu'au 12 septembre prochain pour déposer un dossier de candidature. Informations et règlement sur le site www.regionyon-culture.ch/prix. **M.S.**

Le chiffre

1176,99

C'est, au centime près, le léger excédent de charges que présentent les comptes 2015 de la Commune de Coppet. Soit un résultat meilleur que le budget, qui prévoyait un déficit de 169 300 francs. Si l'exercice est jugé «équilibré», il ne doit pas masquer des perspectives «de plus en plus sombres» qui planent sur la santé financière de la commune. «La RIE III aura pour conséquence une augmentation conséquente des charges; on parle de 6 points d'impôt annuel», indique l'Exécutif dans son préavis. Le Conseil se prononcera le 20 juin. **G.B.**

Il a dit

«Le Conseil soutient l'Exécutif dans les démarches qu'il fera dans le but de préserver ses droits en matière d'aménagement du territoire»

Guy-François Thuillard

Le conseiller PS évoque la résolution votée par les élus de Nyon



Gland

La mobilité électrique en vue

La Wave 2016, la plus grande manifestation de véhicules électriques du monde, fera étape à Gland, vendredi. Une vingtaine d'engins (voitures, motos, e-bikes, camionnettes, etc.) sur les huitante qui participent au tour organisé à travers l'Allemagne, la France et la Suisse seront visibles au Collège des Tuillières, de 9 h à 10 h. Une occasion de sensibiliser les élèves de cinq classes et la population à la mobilité électrique et non polluante. Cité de l'énergie, Gland y voit une belle manière de favoriser la transition énergétique. **M.S.**

Le chiffre

13

C'est, en milliers de mètres carrés, la surface supplémentaire que doit prendre en charge le Service des espaces verts et des forêts de la Ville de Nyon depuis l'ouverture du parc de la Morâche. Au total, ses employés doivent entretenir plus de 403 000 m² de zones végétalisées, dont plus de 150 000 pour les zones sportives, 117 000 en espace public et 96 000 autour des bâtiments communaux. A cela s'ajoutent encore plus de 152 000 m² de cordons boisés de plaine. Le rachat de la propriété Gubler, avec son futur parc, a encore apporté 5400 m² de plus. **M.S.**

«Les belles-sœurs»

Rolle Dès jeudi, le Casino-Théâtre présente hors saison une pièce d'Eric Assous, *Les belles-sœurs*. Une comédie mise en scène par Michel Boillet, qui raconte un dîner de famille qui tourne à l'aigre. Francky a en effet invité ses frères et leurs épouses, mais sa propre femme a invité sa secrétaire... Du 16 au 18 juin à 20 h 30, le 19 à 17 h. **M.S.**

Fête de la musique

Prangins La Fête de la musique se déroulera au port des Abériaux, dimanche de 12 h à 19 h, autour d'une grande scène et de stands de restauration. Au programme: les groupes Rob'N'Ko, Blue Stain, Gino London Band et Random Play. **M.S.**